

tenue sous la présidence de Madame SELLES, assisté(e)
de Monsieur RIVIERE et Madame ACHE, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

10 heures 30

02)	DOSSIER N° 2300172	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	M. et Mme Patrick B. demandent au tribunal la décharge des impositions supplémentaires sur le revenu mises à leur charge au titre des années 2016, 2017 et 2018.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame B. Patrick	SELARL ACBC (Cour)
Défendeur	DIRECTION DE CONTROLE FISCAL NOUVELLE-AQUITAINE	
03)	DOSSIER N° 2300209	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	L'ASSOCIATION UN TOIT POUR TOI demande au tribunal d'annuler l'arrêté en date du 5 décembre 2022 prise par le conseil départemental des Hautes-Pyrénées portant nomination de M. Didier W. en qualité d'administrateur provisoire de l'association pour une durée de 6 mois renouvelable.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION UN TOIT POUR TOI SELARL EKIP	ACCENS AVOCATS CONSEILS (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES	CABINET GOUTAL ALIBERT ET ASSOCIES - HEKA

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2300525	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	L'ASSOCIATION UN TOIT POUR TOI demande au tribunal d'annuler l'arrêté en date du 13 janvier 2023 prise par le conseil départemental des Hautes-Pyrénées portant suspension totale du lieu de vie et d'accueil pour une durée maximale de 6 mois.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION UN TOIT POUR TOI SELARL EKIP	ACCENS AVOCATS CONSEILS (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES	CABINET GOUTAL ALIBERT ET ASSOCIES - HEKA
05)	DOSSIER N° 2300526	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	L'ASSOCIATION UN TOIT POUR TOI demande au tribunal d'annuler la mise en demeure émise le 22 décembre 2022 par le conseil départemental des Hautes-Pyrénées portant injonction de rouvrir le lieu de vie et d'accueil.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION UN TOIT POUR TOI SELARL EKIP	ACCENS AVOCATS CONSEILS (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES	
06)	DOSSIER N° 2302335	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	L'ASSOCIATION UN TOIT POUR TOI demande au tribunal d'annuler l'arrêté en date du 29 juin 2023 pris par le président du conseil départemental des Hautes-Pyrénées portant fermeture totale et définitive du lieu de vie et d'accueil "un toit pour toi".	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION UN TOIT POUR TOI SELARL EKIP	ACCENS AVOCATS CONSEILS (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES	CABINET GOUTAL ALIBERT ET ASSOCIES - HEKA

10 heures 30

07)	DOSSIER N° 2402865	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	M. Fred K. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 246400560 en date du 30 octobre 2024 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant expulsion du territoire français.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K. Fred	Maître MOURA Henri (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
08)	DOSSIER N° 2401990	RAPPORTEUR: Monsieur Edouard RIVIERE
Titre de l'affaire	M. Hamid R. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 7 juin 2024 par laquelle la préfète des Landes a refusé le renouvellement de sa carte de résident valable jusqu'au 16 mai 2022.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R. Hamid	Maître GARRIGUES Romane (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
09)	DOSSIER N° 2400961	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	Mme Elen A. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-03-11g en date du 11 mars 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an, signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen et abrogation et remplacement de tout document de séjour.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A. Elen	Maître OUDIN Mathieu (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

10 heures 30

10)	DOSSIER N° 2401038	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	M. Abdelaaziz L. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-04-02.b en date du 2 avril 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, désignant le Maroc comme pays de destination avec interdiction de retour sur le territoire pendant un an	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L. Abdelaaziz	Maître OUDIN Mathieu (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	
11)	DOSSIER N° 2201092	RAPPORTEURE: Madame Myriam ACHE
Titre de l'affaire	La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES demande au tribunal de condamner solidairement la société IDVERDE et les sociétés Despré Architectes, Osmose, Ideia vrd, Cronos Conseil et Quark Ingenierie, membre du groupement de maîtrise d'œuvre au versement des sommes de : - 577.105,88 € TTC, au titre du coût des travaux de reprise des désordres affectant le terrain d'honneur , - 78.252 € TTC, au titre des travaux d'entretien , - 19.768 € TTC, au titre du préjudice subi du fait du caractère impropre du terrain de jeu , - 10.000 € TTC, au titre du préjudice d'image , - 21.912,00 € TTC au titre des frais annexes engagés pour assurer la défense des intérêts.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES	SELARL GOUTAL ALIBERT & ASSOCIES
Défendeur	SAS IDVERDE	SELARL MOLAS & ASSOCIÉS
	SARL DESPRE ARCHITECTES	Maître CHARBONNIER Fabrice (Cour)
	SASU OSMOSE ORGANISATION DE SERVICES ET MAITRISE D'ŒUVRE DU SPORT ET DE L'ENVIRONNEMENT	Maître DUPONT Marc (Cour)
	SARL CRONOS CONSEIL	
	SARL IDEIA VRD	DE TASSIGNY CACHELOU AVOCATS (Cour)
	SAS QUARK INGENIERIE VENANT AUX DROITS DE LA SOCIETE GLEIZE ENERGIE	SELARL FRANCOIS LEGRAND

Arrêté le 28/05/2025

Le président du tribunal